

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 22 septembre 2026.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sylvain DELANGE, Richard EIGLE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Bruno GRENTE, Léo GUÉGAN, Samuel LECOLLEY, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Sandrine PARISY, Sandrine POIRIER, Hervé PONDEMER, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Hervé PONDEMER
- Sabrina CHAUVIN à Stéphanie LEPESTEUR
Christophe OLLIER à Sandrine PARISY
Anne ROELANDT à Valérie CATHERINE

Absent excusé : Antoine HERPIN

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : /	
- votants : 28	- abstention : /	
Secrétaire de séance : Léo GUÉGAN		
Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2026-098 - Demande de subvention 2027 au Département dans le cadre de la saison culturelle coconstruite et signature de la convention de partenariat 2026-2027

Jusqu'à fin décembre 2026, le Département ouvre sa plateforme de téléservice aux demandes de subvention d'aide à la diffusion artistique pour l'année civile 2027, pour les territoires accompagnés dans le cadre des saisons culturelles co-construites.

La subvention est composée d'une aide à l'achat de cession (1250 € par spectacle faisant partie d'une tournée départementale ou mutualisé avec un autre territoire).

De plus, depuis 2024, afin de respecter le cadre législatif en vigueur, les territoires organisateurs de spectacles doivent assumer les frais GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) et la rémunération des personnels intermittents (régisseurs) nécessaires au montage des spectacles accueillis. Les frais engagés sont intégrés à la subvention versée.

Une demande de subvention de 7 350 € sera présentée au Département d'ici le 15 décembre 2026 pour les spectacles programmés à ce jour en 2027.

Saison coconstruite – année 2027	Aide à la diffusion des spectacles	Aide pour l'embauche des régisseurs
« MAAAR » (tournée départementale) 05 février 2027	1 250 €	1 400 €
« Article 353 du Code Pénal » (tournée départementale) 19 mars 2027	1 250 €	2 200 €
« Loup y es-tu ? » (mutualisation avec Noues-de-Sienne) 25 juin 2027	1 250 €	/
	3 750 €	3 600 €
	7 350 €	

Par ailleurs, pour formaliser le partenariat de la saison culturelle 2026/2027, une convention ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Département et la commune, organisatrice des spectacles de la saison culturelle 2026/2027, est établie. Elle récapitule les engagements de la commune et du Département en termes de co-construction de la programmation, de communication et d'accueil technique des spectacles pour cette saison 2026-2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Calvados dans le cadre de la saison culturelle coconstruite,
- **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat avec le Département du Calvados pour l'accueil de spectacles dans le cadre de la saison culturelle coconstruite 2026/2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain DELANGE

